

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF

Siège social : 4 Bis Rue Amine Abbassi -1002 Tunis Belvédère

La société des Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2020. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mourad GUELLATY et Islem RIDANE.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	NOTES	2 019	2 018
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		<862 834>	<844 869>
	3	25 451	43 416
Immobilisations corporelles		96 439 208	92 969 780
Moins : amortissements		<63 748 098>	<57 996 937>
	4	32 691 110	34 972 843
Immobilisations Financières		24 573 622	21 857 170
Moins : provisions		<837 228>	<835 652>
	5	23 736 394	21 021 518
Total des actifs immobilisés		56 452 955	56 037 777
Autres actifs non courants	6	-	24 631
Total des actifs non courants		56 452 955	56 062 408
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		38 264 172	42 701 239
Moins : provisions		<1 281 256>	<1 169 097>
	7	36 982 916	41 532 142
Clients et comptes rattachés		33 839 711	24 106 259
Moins : provisions		33 839 711	24 106 259
Autres actifs courants		6 372 211	1 505 093
Moins : provisions		6 372 211	1 505 093
	8	6 372 211	1 505 093
Placements et autres actifs financiers	9	286 852	188 350
Liquidités et équivalents de liquidités	10	21 762 524	25 102 463
Total des actifs courants		99 244 214	92 434 307
Total des actifs		155 697 169	148 496 715

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2019	2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		3 731 743	2 027 674
Résultats reportés		31 133 553	11 456 654
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		92 724 729	71 343 761
Résultat de l'exercice		23 195 543	38 576 899
Total des capitaux propres avant affectation	11	115 920 272	109 920 660
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	12	2 271 623	4 738 215
Provisions	13	2 153 041	1 836 325
Total des passifs non courants		4 424 664	6 574 540
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	10 871 395	15 978 465
Autres passifs courants	15	9 285 673	11 998 125
Concours bancaire et autres passifs financiers	16	15 195 165	4 024 925
Total des passifs courants		35 352 233	32 001 515
Total des passifs		39 776 897	38 576 055
Total des capitaux propres et des passifs		155 697 169	148 496 715

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DE RESULTAT ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 019	2 018
Revenus		187 994 939	158 019 754
Coût des ventes	Tableau de passage	<151 388 101>	<107 935 509>
Marge brute		36 606 838	50 084 245
Autres produits d'exploitation	17	3 094 636	2 245 085
Frais de distribution	Tableau de passage	<6 675 802>	<6 444 707>
Frais d'administration	Tableau de passage	<6 356 301>	<4 956 468>
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	<4 669 537>	<4 884 402>
Résultat d'exploitation		21 999 834	36 043 753
Charges financières nettes	18	<2 389 911>	3 448 261
Produits des placements	19	5 876 878	3 210 042
Autres gains ordinaires	20	204 210	219 982
Résultats des activités ordinaires avant impôts		25 691 011	42 922 038
Impôt sur les bénéfices		<2 495 468>	<4 345 139>
Résultats des activités ordinaires après impôts		23 195 543	38 576 899
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		23 195 543	38 576 899
Effets des modifications comptables		-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		23 195 543	38 576 899

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE
AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	2 019	2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		190 918 480	141 080 967
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 972 516	1 042 360
		<143 087	
Sommes versées aux fournisseurs		167>	<112 544 04 >
Sommes versées au personnel		<23 672 795>	<16 688 08 >
Impôts sur les bénéfices		<2 846 761>	<563 96 >
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	21	23 284 273	12 327 219
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<3 383 203>	<5 895 55 >
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		118 447	144 560
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		<2 350 184>	-
Encaissements / cession d'immobilisations financières		-	199 961
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		<586 313>	<75 90 >
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		4 879 781	3 435 965
Charges financières		<142 735>	<100 27 >
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	22	<1 464 207>	<2 291 29 >
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		<18 897 503>	<8 398 11 >
Encaissements provenant des subventions			-
Remboursement d'emprunts		<4 648 041>	<5 291 82 >
Encaissements provenant des emprunts			-
Encaissement suite à l'émission de nouvelles actions			-
Encaissement en plus auprès des actionnaires			-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	23	<23 545 544>	<13 689 94 >
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	24	<1 614 461>	4 210 068
Variation de trésorerie		<3 339 939>	556 060
Trésorerie au début de l'exercice		25 102 463	24 546 463
Trésorerie à la clôture de l'exercice		21 762 524	25 102 463
Variation de trésorerie		<3 339 939>	556 060

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

Charges par Destination	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée
Coût des ventes	151 388 101	131 555 606	18 068 681	5 486 655	1 110 968	<4 833 809>
Frais de distribution	6 675 802		1 002 545		5 673 257	
Frais d'administration	6 356 301	136 651	4 630 355	358 154	1 231 141	
Autres charges	4 669 537	341 162	1 141 177	1 310 862	1 876 336	
Total	169 089 741	132 033 419	24 842 758	7 155 671	9 891 702	<4 833 809>

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits		Charges		Soldes		2019	2018
Revenus et autres produits d'exploitation	187 994 939						
Production stockée	4 833 809	Déstockage de production		-			
Production immobilisée	29 540						
Total	192 858 288	Total		-	Production	192 858 288	166 046 00
Production	192 858 288	Achats consommés		132 033 421	Marge sur coût matières	60 824 867	70 027 72
Marge sur coût matières	60 824 867						
Subventions d'exploitation	290 131	Autres charges externes		9 680 644			
Produits divers ordinaires	1 149 875						
Total	62 264 873	Total		9 680 644	Valeur ajoutée brute	52 584 229	62 302 59
Valeur ajoutée brute	52 584 229	Impôts et taxes		211 057			
Total	52 584 229	Charges de personnel		24 842 760			
		Total		25 053 817	Excédent brut d'exploitation	27 530 412	41 268 33
Excédent brut d'exploitation	27 530 412	Insuffisance brute d'exploitation		-			
Autres produits ordinaires	204 210	Autres charges ordinaires		-			
Produits financiers	8 552 336	Charges financières		5 065 369			
Transfert et reprise sur charges	1 625 091	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires		7 155 670			
Total	37 912 050	Impôt sur le résultat ordinaire		2 495 468			
		Total		14 716 507	Résultat des activités ordinaires	23 195 543	38 576 89
Résultat positif des activités ordinaires	23 195 543	Résultat négatif des activités ordinaires		-			
Gain extraordinaires	-	- Pertes extraordinaires		-			
Effet positif des modifications comptables	-	- Effet négatif des modifications comptables		-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables		-			
Total	23 195 543	Total		-	Résultat net après modifications comptables	23 195 543	38 576 89

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière

de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cours d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	2 019	2018
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	<862 834>	<844 869>
	25 451	43 416

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	2 019	2018
Terrains	3 977 043	1 627 435
Constructions	15 485 586	15 142 479
Installations techniques, matériel et outillage industriel	69 553 059	67 239 052
Matériel de transport	824 889	778 256
Autres immobilisations corporelles	3 631 439	3 480 894
Immobilisations en cours	2 967 192	4 701 664
Sous Total	96 439 208	92 969 780
Moins amortissements	<63 748 098>	<57 996 937>
	32 691 110	34 972 843

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements		Valeurs Nettes au		Cumul des amortissements au 31/12/2019	31/12/2019
	Valeur Brute au 31/12/2018	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2019	Cumul des amortissements au 31/12/2018	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		
Logiciels	480 495	-	-	480 495	437 079	-	17 965	455 044	25 51
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285			888 285	844 869	-	17 965	862 834	25 51
Terrains	1 627 435	2 349 608	-	3 977 043	8 625	-	7 500	16 125	3 960 18
Constructions	15 142 479	343 107	-	15 485 586	8 944 878	-	611 959	9 556 837	5 928 49
Installations techniques, matériel et outillage industriel	67 239 052	2 413 374	99 367	69 553 059	45 938 155	99 367	4 921 260	50 760 048	18 793 11
Matériel de transport	778 256	70 623	23 990	824 889	217 393	23 990	142 586	335 989	488 00
Autres immobilisations corporelles	3 480 894	150 545	-	3 631 439	2 887 886	-	191 213	3 079 099	552 40
Immobilisations en cours	4 701 664	3 182 533	4 917 005	2 967 192	-	-	-	-	2 967 92
Total des immobilisations corporelles	92 969 780	8 509 790	5 040 362	96 439 208	57 996 937	123 357	5 874 518	63 748 098	32 691 10
Total des immobilisations corporelles & incorporelles	93 858 065	8 509 790	5 040 362	97 327 493	58 841 806	123 357	5 892 483	64 610 932	32 716 51

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	2 019	2018
Prêts au personnel	435 704	199 131
Participations*	23 580 923	21 231 132
Dépôts et cautionnements	556 995	426 907
Sous Total	24 573 622	21 857 170
Moins provisions	<837 228>	<835 652>
	23 736 394	21 021 518

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2018
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	130 407	125 792
- STB	455 441	497 469
- STE D'ECRYPTAGE ETAMARRAGE NAVIRES	100 000	55950
- UNIMED	880	5 941
	837 228	835 652

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2018	Acquisition 2019	Cession 2019	Valeurs historiques 2019	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2019	au 31/12/2018	Provisions au 31/12/2019	Variatio
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,97%	1 618 783	8,00	31,88	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,30%	45 182	100,00	100,00	-	-	-
STE ALKIMIA	1 674 419	-	-	1 674 419	2,67%	51 940	32,00	43,41	-	-	-
STB	735 733	-	-	735 733	0,04%	63 200	12,00	4,44	497 469	455 441	<42 0 8>
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,71%	69 700	10,00	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,00%	15 000	10,00	-	150 000	150 000	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,91%	200	50,00	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,02%	1 000	10,00	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,02%	5	100,00	-	500	500	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	500 000	-	-	500 000	27,78%	5 000	100,00	100,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,00%	1 607	6,00	13,18	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,61%	25 298	8,00	11,44	-	-	-
FCP MAXULA CROISSANCE	2 608	208	602	2 215	0,26%	26	100,00	128,17	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,03%	13 000	11,00	1,47	125 792	130 407	4 15
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,01%	2 017	11,00	11,57	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,00%	10 000	10,00	-	55 950	100 000	44 50
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,02%	4 957	10,00	9,36	5 941	880	<5 0 1>
BIAT	-	2 350 184	-	2 350 184	0,13%	21 460	109,51	112,28	-	-	-
TOTAL	21 231 132	2 350 392	602	23 580 924	-	-	-	-	835 652	837 228	1 76

6. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Désignation	2019	2018
Charges à répartir unité H2SO4	-	24 631
	-	24 631

7. STOCKS.

Désignation	2 019	2018
Matières premières	20 809 209	24 539 144
Matières consommables	4 333 135	3 802 940
Emballages commerciaux	448 771	633 662
Produits finis ALF3	11 435 154	11 814 851
Produit finis ANHYDRITE	103 839	93 630
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 134 065	1 817 012
Sous Total	38 264 172	42 701 239
Moins provisions pour dépréciation *	<1 281 256>	<1 169 097>
	36 982 916	41 532 142

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	2 019	2018
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	391 871	750 675
Provision pour dépréciation de matière première	569 612	98 115
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	319 773	320 307
	1 281 256	1 169 097

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	2 019	2018
Débiteurs divers	33 142	40 910
Etat	6 208 998	1 356 615
Fournisseurs, avances sur commandes	384	33 646
Charges comptabilisées d'avance	40 977	27 656
Personnel, avances et acomptes	34 770	41 117
Produits à recevoir	48 790	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	6 372 211	1 505 093
Moins : provisions	-	-
	6 372 211	1 505 093

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	2 019	2018
Prêt au personnel	286 852	188 350
	286 852	188 350

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	2 019	2018
Certificats de dépôts	18 000 000	16 000 000
Banques (DT)	1 368 513	882 961
Banques (devises)	2 388 907	8 213 619
Caisses	5 104	5 883
	21 762 524	25 102 463

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2019 s'élèvent à **115 920 272** dinars contre **109 920 660** dinars au 31/12/2018 soit une hausse de **5 999 612** dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2019 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves Légales	Réserves facultatives	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2018	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	11 456 654	38 576 899	-	109 920 660
Modifications comptables 2018	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	21 000 000	2 100 000	34 759 433	2 027 674	11 456 654	38 576 899	-	109 920 660
Augmentation de capital souscrite appelée versée	-	-	-	-	-	-	-	
Augmentation de capitale souscrite non appelée	-	-	-	-	-	-	-	
Actionnaires capital non appelé	-	-	-	-	-	-	-	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	<18 900 000>	-	-	<18 900 000>
Affectation en réserves Légales	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en réserves facultatives	-	-	-	-	-	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	-	38 576 899	<38 576 899>	-	
Obtention de subventions d'investissement	-	-	-	1 994 200	-	-	-	1 994 200
Résorption des subventions d'investissement	-	-	-	<290 131>	-	-	-	<290 131>
Résultat de l'exercice 2019	-	-	-	-	-	23 195 543	-	23 195 543
Modifications comptables 2019	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 31 Décembre 2019	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 731 743	31 133 553	23 195 543	0	115 920 270

12. EMPRUNTS.

Désignation		2019	2018
Emprunt BANQUE DE TUNISIE		2 271 623	4 218 771
Emprunt BIAT		-	519 444
		2 271 623	4 738 215

13. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

		2019	2018
Provisions litiges pollution	(a)	314 546	363 173
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	1 319 258	953 915
		2 153 041	1 836 325

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir. Jusqu'au 31/12/2012, la société a constaté une dotation annuelle forfaitaire de 100 000 dinars au titre de cette provision. En 2012, la société a mis en place un procédé de détermination de cette provision.

14. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation		2019	2018
Fournisseurs d'exploitation locaux		2 107 506	2 258 707
Fournisseurs d'exploitation étrangers		5 828 320	10 841 015
Fournisseurs d'immobilisations locaux		260 174	160 586
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		93 347	-
Fournisseurs factures non parvenues		2 417 820	2 632 124
Fournisseurs, retenues de garantie		164 228	86 033
		10 871 395	15 978 465

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	2019	2018
Personnel et comptes rattachés	2 237 986	3 156 600
Etat et collectivités publiques	3 883 993	5 965 723
Produits constatés d'avance	145 128	255 441
Actionnaires dividendes à payer	5 849	5 618
CNSS et organismes sociaux	2 611 131	2 244 598
Créditeurs divers	401 586	370 145
	9 285 673	11 998 125

16. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.

Désignation	2019	2018
Echéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE	1 947 147	1 947 147
Echéance à moins d'un an sur emprunt BIAT	519 444	2 077 778
Effets préfinancement importation	12 728 574	-
	15 195 165	4 024 925

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Revenus loyers	440 851	567 971
Production immobilisée	29 540	17 537
Cessions ALUMINE	160 306	169 310
Transfert de charge sur immobilisations	150	-
Remboursements divers	80 205	71 544
Autres produits sur chargement et déchargement	252 424	249 896
Jeton de présence	1000	2000
Reprise de provision pour affaire pollution	140 145	231 738
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	358 804	286 639
- Stock matière première	192 117	210 472
- Stock pièces de rechange	534	55
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	118 081	112 049
Reprise de provision pour prime d'encouragement et augmentation gouvernementale	735 055	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	290 131	295 117
Produits liés à une modification comptable	295 294	30 757
	3 094 636	2 245 085

18. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	2 019	2 018
Charges d'intérêts	677 137	858 672
Perte de change	4 339 567	3 913 540
Gain de change	<2 628 303>	<8 197 142>
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	48 665	7 020
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	<47 089>	<10 194>
Produits/Charges financières liées à une modification comptable	<66>	<20 157>
	2 389 911	<3 448 261>

19. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2019	2018
Placements	2 125 585	1 231 805
Dividendes	3 744 864	1 973 670
Produits sur prêts accordés au personnel	6 429	4 567
	5 876 878	3 210 042

20. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2 019	2 018
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	197	16
Intérêts créditeurs des comptes courants	173 841	173 866
Plus-value sur cession de matériel de transport	-	46 100
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	30 172	-
	204 210	219 982

21. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/2019 à 23 284 273 DT résulte de :

1) Encaissements :		192 890 996
- encaissements auprès des clients		190 918 480
- encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)		530 600
- encaissement reçu des débiteurs divers (autres)		1 441 916
2) Décaissements :		<169 606 723>
- décaissements d'exploitation		<169 606 723>

22. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à <1 464 207> DT au 31/12/2019. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements		5 101 415
- remboursement des prêts accordés au personnel y compris les produits sur prêt		103 437
- produits des placements		2 010 242
- produits des participations dividendes reçus		2 694 448
- encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes		118447
- revenus des comptes courants		173 841
- produits des jetons de présence reçus		1000
2) Décaissements		<6 565 622>
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<3 383 203>
- prêts accordés au personnel		<689 500>
-acquisition immobilisation financière		<2 350 184>
- frais de banque		<142 735>

23. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à <23 545 544> DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit

1) Encaissements		-
-encaissement provenant des subventions		-
2) Décaissements		<23 545 544>
- dividendes payés		<18 897 503>
- intérêts sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<463 327>
- intérêts sur emprunt BIAT		<159 789>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BANQUE DE TUNISIE		<1 947 147>
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt BIAT		<2 077 778>

24. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2019 a engendré des pertes de change sur les comptes bancaires de <1 614 461> DT.

25. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2019 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé au courant de l'exercice 2019, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 48 790 dinars

26. ENGAGEMENTS.

Engagements de financement donné

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a conclu deux engagements à moyen terme détaillés comme suit :

- Un crédit accordé par la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars et dont le contrat a été signé le 28 décembre 2011. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce et un taux d'intérêt égal à TMM+1%. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2019;
- Un crédit de 10 000 000 dinars accordé par la BIAT, remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. Le montant de l'emprunt est totalement débloqué au 31/12/2019.

Ces deux engagements sont couverts par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et le nantissement du matériel à acquérir.

27. STATUT FISCAL.

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. La société a bénéficié de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation réalisés jusqu'au 31 décembre 2013 et ce, conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2012-27 du 29 décembre 2012 portant loi de finances pour l'année 2013.

Les bénéfices provenant de l'export réalisés à partir du 1^{er} Janvier 2014 sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%.

28. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 14 Février 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **115 920 272** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **23 195 543** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **21 762 524** dinars. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Prise en compte des revenus :

Point clé d'audit :

Au 31 décembre 2019, le revenu de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" s'élève à **187 994 939** dinars et représente 98% du total des produits d'exploitation.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de son évolution par rapport à l'exercice 2018.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle du revenu ;
- Examiner les procédures mises en œuvre par la société et tester les contrôles clés identifiés ;
- Faire une revue analytique détaillée du revenu afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire ;
- Analyser un échantillon de factures, notamment les factures significatives de la période et les opérations particulières.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 28 « événements postérieurs à la date de clôture » aux états financiers. Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 14 février 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Toutefois, il est à signaler que la propagation de la pandémie COVID 19 après la date d'arrêté des comptes et la crise sanitaire qui sévit en Tunisie et au niveau mondial risque d'avoir des répercussions sur les activités futures de la société.

En outre, et dans le cadre des efforts visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le gouvernement tunisien et les gouvernements des autres pays ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées aux différents secteurs d'activité.

Ces événements ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futurs qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Le Conseil d'administration s'est réuni le 14 février 2020 pour arrêter les états financiers et que s'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'organe délibérant appelé à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019:

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2019 concernant les articles cités ci-dessus. De plus, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2019:

2.1. Crédit auprès de la Banque de Tunisie :

Dans le cadre du financement de la nouvelle unité d'acide sulfurique, la société a obtenu un crédit auprès de la Banque de Tunisie pour un montant de 15 000 000 dinars. Ce crédit est remboursable sur dix ans avec deux années de grâce au taux d'intérêt égal à TMM+1%. L'encours de ce crédit s'élève à 4 218 771 dinars dont 1 947 147 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2019 s'élèvent à 463 327 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.2. Crédit auprès de la BIAT :

Dans le cadre du financement de l'unité d'acide sulfurique, la société a signé un contrat de crédit à moyen terme accordé par la BIAT pour un montant de 10 000 000 dinars remboursable sur sept ans au taux d'intérêt de TMM+1% avec deux années de grâce. L'encours de ce crédit s'élève à 519 444 dinars dont 519 444 dinars correspondant à des échéances à moins d'un an et les charges d'intérêts correspondantes constatées en 2019 s'élèvent à 159 788 dinars.

Cet emprunt est couvert par des hypothèques sur les deux terrains situés à Gabes et un nantissement sur le matériel à acquérir.

2.3. Convention conclue avec la société "ALKIMIA-PACKAGING SA":

La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a conclu durant l'exercice 2018 avec la société "ALKIMIA-PACKAGING SA", ayant un administrateur en commun, une convention par laquelle la société "ALKIMIA-PACKAGING SA" met à la disposition de la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" deux hangars de stockage de matières premières. Cette convention, qui a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 28 février 2019, a été conclue pour une période allant du 01/10/2018 au 31/12/2019. La charge supportée par la société "Les industries Chimiques du Fluor SA" dans la cadre de cette convention s'élève au 31/12/2019 à 151 380 dinars hors taxes.

2.4. Convention conclue avec la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA":

La société "Les industries Chimiques du Fluor SA" a accordé, durant l'exercice 2019, une avance en compte courant de 30 000 DT à la société "AMARAGE ET DESAMARAGE SA". Il s'agit d'une convention conclue entre deux sociétés ayant un dirigeant en commun. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni en date du 28 février 2019. Aucun produit n'a été constaté au titre de cette convention en 2019.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

3.1. Rémunération des Directeurs Généraux :

Le salaire net annuel du nouveau Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé.

Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2019, relative au salaire du nouveau Directeur Général, s'élève à 74 695 dinars.

La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2019, relative à la rémunération de l'ancien Directeur Général, s'élève à 75 789 dinars. Il a bénéficié également d'une indemnité spécifique de fin de service pour un montant brut de 122 179 dinars.

3.2. Montants servis aux administrateurs :

Les jetons de présence servis aux administrateurs au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 220 000 dinars.

3.3. Montants servis aux membres du comité permanent d'audit :

Les montants servis aux membres du comité permanent d'audit au cours de l'exercice 2019 s'élèvent à 12 000 dinars.

3.4. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	Nouveau Directeur Général		Ancien Directeur Général		Membres du Conseil d'administration	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme	74 695	-	75 789	-	232 000	232 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	122 179	-	-	-
Paiement en action	-	-	-	-	-	-
Total	74 695	-	197 968	-	232 000	232 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 30 Mars 2020

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty

CNBA

Mourad GUELLATY

Islem RIDANE